

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 SEPTEMBRE 2020

Date de Convocation : 08 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mmes GIRARD Caroline, MAIRE Blandine.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,
SOMAZZI Laurent, SUEUR Charles, VANDOOOLAEGHE
Cédric.

Etait absent excusé : Néant.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

Lecture du compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE CAPTURES DES ANIMAUX ERRANTS, GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE, RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX AUPRES DE LA Sté SACPA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat entre la commune et la « SAS SACPA » arrive à échéance le 31 décembre 2020, et qu'il convient de procéder à son renouvellement si l'on désire bénéficier des services concernant la récupération des animaux errants sur le territoire de Bovelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de renouveler le marché de prestations de services de captures des animaux errants, gestion de la fourrière animale, ramassage des cadavres d'animaux auprès de la SAS SACPA dont le siège social se situe 12 place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX.

Le nouveau marché prendra effet au 1^{er} janvier 2021. Il sera renouvelable tacitement chaque année, et ce pour une durée totale de 4 ans.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir ces prestations est de 415,88 euros H.T. par an, pour les communes de moins de 500 habitants.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'engagement valant CCP.

TRAVAUX DE REFECTION DE L'ORGUE DANS L'EGLISE DE BOVELLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection de l'orgue dans l'église de BOVELLES, afin de préserver le patrimoine communal, pour un montant de travaux estimé à 4 977,54 € H.T., soit 5 973,05 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société Stéphane GUERRERO, Facteur d'Orgues à VRIANGE (39).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 4778.44 € TTC
- Part communale : 1194.61 € TTC

LOCATION PARCELLE TERRE COMMUNALE SUITE AU REMEMBREMENT

Monsieur le Maire présente la problématique de la parcelle récupérée rue Jean-Marie Barras suite au remembrement. Trois agriculteurs ont portés à la connaissance de la Mairie la volonté de louer cette parcelle pour un usage agricole.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de ne pas mettre en location cette parcelle et de la conserver pour un usage communal.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PLAISIR DE LIRE » DE GUIGNEMICOURT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 50,00 € à l'association « Plaisir de Lire » ayant son siège social 38 rue des Tilleuls – 80540 GUIGNEMICOURT, dont dépend le fonctionnement de la bibliothèque de Bovelles.

La dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AFM TELETHON »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après concertation avec les communes de FERRIERES, SAVEUSE, SEUX, SAISSEVAL, GUIGNEMICOURT et PISSY, le TELETHON édition 2020 n'aura pas lieu, face aux contraignantes mesures sanitaires liées au Covid-19.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 € à l'association « AFM TELETHON ».

La dépense sera inscrite au budget communal et imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement - autres personnes de droit privé).

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient, selon la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 et l'article L.19 du code électoral, de procéder à la désignation des nouveaux membres de la commission de contrôle municipale des listes électorales.

Monsieur Charles SUEUR a été désigné délégué titulaire parmi le Conseil Municipal, et Monsieur Freddy DEGROOTE délégué suppléant.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT D'AMIENS METROPOLE 2021-2026 AVIS DE LA COMMUNE

Conformément au code la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal est appelé, par la présente délibération à faire connaître l'avis de la commune de BOVELLES, sur le projet

de Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par le Conseil Communautaire d'Amiens Métropole par délibération du 13 février 2020.

Elaboré pour une durée de six ans, le projet de PLH a été établi en concertation avec les élus des communes, l'Etat ainsi que les principaux partenaires locaux. Le projet est constitué de trois parties. La première, portant sur le diagnostic territorial, fait état du dynamisme sociodémographique. Puis, le diagnostic délivre une analyse du parc de logements et les tendances du marché immobilier. Sur cette base, les orientations stratégiques ont été définies en 4 axes (partie 2), aboutissant sur un programme de 16 actions (partie 3).

Les enjeux de ce PLH seront :

- de répondre aux besoins liés au desserrement des ménages ;
- de retenir sur le territoire les foyers qui se voient contraints de quitter la métropole parce qu'ils ne trouvent pas de logement répondant à leurs attentes ;
- d'attirer des ménages issus de l'extérieur, notamment de l'Ile de France et de la métropole lilloise, en proposant une qualité résidentielle qu'ils ne peuvent trouver sur leur territoire actuel à un prix raisonnable, que ces ménages continuent à travailler dans leur territoire d'origine ou qu'ils viennent travailler dans la métropole amiénoise en profitant du dynamisme économique créé.

Pour ce faire, un objectif de production quantitatif décliné par commune mais également des objectifs qualitatifs (qualité résidentielle et environnementale) ont été inscrits en vue de garantir l'adéquation entre le logement et les besoins des ménages accédant à la propriété d'une part, et les ménages les plus fragiles d'autre part.

Doivent également être intégrées au travers de nos actions, celles à destination de l'habitat existant. Il s'agira à la fois d'améliorer le confort de vie des propriétaires occupants par le biais de la rénovation énergétique ou de l'adaptation (300 logements/an). Mais également, de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne ou indécent, particulièrement dans le parc locatif privé. Puis enfin, endiguer le phénomène de la vacance en remettant sur le marché 80 logements vacants par an.

En somme, les orientations stratégiques du PLH, socle du programme des seize actions définissent les priorités suivantes :

Un habitat désirable : *Promouvoir un développement résidentiel en adéquation avec les besoins réels du territoire*

- Développer le partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité résidentielle et la qualité d'usage des logements à des coûts abordables
- Promouvoir une réponse adaptée à chaque besoin : sénior, accession familiale, jeune actif, habitat participatif

Un habitat requalifié : *Améliorer le confort de vie dans les logements et les quartiers*

- Inciter l'émergence des initiatives des ménages en apportant l'ingénierie, en mobilisant les aides financières existantes, en accompagnant au besoin les projets les plus complexes,
- Favoriser les opérations en acquisition-amélioration des professionnels de l'immobilier et utiliser tous les leviers réglementaires, notamment les polices spéciales de l'habitat et les opérations programmées

Un habitat pour tous : *reconstituer les maillons d'un parcours résidentiel*

- Favoriser l'accès à un logement autonome pour les personnes éloignées du logement
- Compléter l'offre abordable existante en répondant aux segments manquants, que ce soit en termes de typologie, de niveau de loyer ou de localisation

Amiens Métropole, fédérateur de la politique de l'habitat

Cette orientation, plus fonctionnelle, est l'occasion d'affirmer la volonté d'Amiens Métropole de se mettre au service des communes pour mettre en œuvre notre politique commune mais également de se doter des moyens de faciliter l'accès aux informations. A ce sujet il est rappelé que les PLU, outil nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat doivent être mis en compatibilité avec le PLH.

S'agissant de notre commune, les enjeux prioritaires sont les suivants:

- Renforcer les constructions habitables au centre du village afin de combler les dents creuses et maintenir la population au sein du village, suivant un développement modéré.

C'est pourquoi,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOVELLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation (CCH),

Vu le projet relatif au Programme Local de l'Habitat (PLH) d'Amiens Métropole arrêté par délibération du conseil communautaire du 13 février 2020,

Considérant que le projet PLH d'Amiens Métropole 2021-2026 est soumis pour avis à la commune de Bovelles conformément à l'article L 302-2 du CCH.

DELIBERE

Article 1 : Un avis favorable est émis sur le Programme Local de l'Habitat d'Amiens Métropole tel qu'arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2020.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX VOIRIE ANNEE 2020 :

*** TRAVAUX DE REFECTION DU PARVIS ET ACCES A L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection des accès et du parvis de l'Église de part leurs vieillissement avancés, estimé à 28 197,25 € H.T., soit 33 836,70 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société EIFFAGE, à AMIENS (80).

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 27 069.36 € TTC

- Part communale : 6 767.34 € TTC

*** TRAVAUX ACCES AU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection de l'accès au cimetière. Après discussion, il a été décidé de réaliser ces travaux en 2021 et de déposer une demande de subvention.

TRAVAUX BÂTIMENTS ANNEE 2020 :

*** TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ANCIEN BÂTIMENT « CABANE A POMPE » DES POMPIERS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénover l'ancien bâtiment « cabane à pompe » des pompiers, afin de préserver un bâtiment historique construit en 1869 et de le réhabiliter en local technique pour l'employé communal, pour un montant estimé à 6 588,30 € H.T., soit 7 945,48 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société LES COUVREURS DE MOLLIENS ET MAÇONNERIE FRAMBOURT, à QUEVAUVILLERS (80).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 6356.39 € TTC
- Part communale : 1589.08 € TTC

*** TRAVAUX DE RENOVATION DU MUR ET DEPENDANCE DU PRESBYTERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de rénover le mur de la devanture ainsi que la dépendance de l'ancien Presbytère, afin de préserver ce bâtiment historique construit en 1870, dont la réhabilitation intérieure a débuté en 2016 avec la création de trois logements et finaliser ainsi la rénovation globale de la propriété , pour un montant estimé à 14 530,96 € H.T., soit 17 524,33 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société LES COUVREURS DE MOLLIENS ET MAÇONNERIE FRAMBOURT, à QUEVAUVILLERS (80).

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 14 019.47 € TTC
- Part communale : 3 504.86 € TTC

ACHAT DE VITRINES POUR AFFICHAGE EXTERIEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acheter des vitrines destinées à l'affichage extérieur, afin de remplacer les anciens panneaux d'affichage situés sur le côté de l'ancien local technique sur la Place du 8 Mai.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, soit l'achat de quatre vitrines Reverso Plexiglas pouvant accueillir (12 feuilles A4 chacune) pour un montant de 976,00 € H.T., soit 1 171,20 € T.T.C. à la Société MANUTAN COLLECTIVITES, à NIORT (79).

La dépense totale, soit 1 171,20,00 €, sera inscrite au budget communal en section d'investissement au chapitre 2152 (Installations de voirie).

ACHAT DE GENERATEURS D'OZONE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'acheter deux générateurs d'ozone, afin de lutter contre la pandémie de la covid-19 et ainsi pouvoir désinfecter les établissements recevant du public (ERP) tels que la mairie, la bibliothèque, l'école et la salle polyvalente, pour un montant estimé à 1 442,00 € H.T., soit 1 730,40 € T.T.C.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société LECHIFFLART, à RIVERY (80). Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL : 1384.32 € TTC
- Part communale : 346.08 € TTC

TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, de fixer les nouveaux tarifs pour les locations de la salle polyvalente qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Personne domiciliée dans la Commune	Personne hors Commune avec obligation d'être parrainée par un administré de Bovelles
Week-end (2 jours soit samedi et dimanche)	250,00 €	280,00 €
Journée simple (lundi au vendredi)	100,00 €	150,00 €
Organismes professionnels : séminaire	100,00 €	150,00 €

Une caution d'un montant identique à la location sera demandée lors de la signature du contrat de location, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant les éventuels dommages causés par l'emprunteur et une attestation de parrainage pour les extérieurs.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Nettoyons la nature :

Mise en place de l'organisation de cette journée avec petit déjeuner offert.

* Nuisance benne à déchet verre :

Un rappel d'information sera effectué sur le journal communal et sur l'application intramuros.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,